

LIAISON FERROVIAIRE GRANDE VITESSE PICARDIE ROISSY

PHASE DE CONCERTATION DU 02 DECEMBRE 2019 AU 31 JANVIER 2020

Préambule

Les trois courriers ci-joints en date du 09 mars 2012, du 20 octobre 2012 et du 20 janvier 2014 cosignés tant par des associations environnementalistes que cynégétiques implantées en Picardie et en Ile de France demeurent en tout point valable mais elles doivent être complétées compte tenu des évolutions intervenues au cours de ces dernières années.

Première précision :

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional « Oise Pays de France » (décret d'adoption de la charte prévu au début de l'été 2020), il a été décidé que le nouveau périmètre s'étendrait jusqu'à la lisière nord du massif forestier domanial de Montmorency en y intégrant les forêts domaniales de l'Isle Adam et Carnelle afin d'assurer la préservation d'un des plus grands continuums forestiers encore fonctionnel en Europe occidentale qui s'étend des portes de Paris aux massifs de Compiègne, Laigue, Saint Gobain et Retz via ceux de Chantilly, Halatte et Ermenonville.

Depuis sa création en 2004, une des priorités du Parc naturel régional « Oise Pays de France » a été la préservation des corridors écologiques en proche région parisienne. Cette priorité est réaffirmée dans la nouvelle charte. En cela, il a été un parc naturel novateur car probablement, un des premiers en France à être impliqué dans cette démarche de conservation des continuités écologiques.

Seconde précision :

Dans le Val d'Oise deux passages grande faune supérieurs (PGFS) ont été réalisés :

- en janvier 2017, le PGFS dit « du tremble » au dessus de la RN184 a permis de réunir à nouveau les deux parties du massif forestier domanial de l'Isle Adam, isolées l'une de l'autre depuis 1986. Cet ouvrage est suivi par la FICIF et les trois grands ongulés le fréquentent. Sa conception a permis aussi de constater qu'il était aussi utilisé par d'autres familles de vertébrés comme les reptiles ou les batraciens. Des rhopalocères et des lépidoptères ont été notés dont le très rare grand paon de nuit. Cet ouvrage existant a été aménagés dans le cadre de la loi « trame verte et bleue » au titre de mesures de rattrapage (le premier en Ile de France).

- en avril 2020, le PGFS dit « de bois carreau » au dessus de l'A16 a permis de réunir à nouveau les massifs forestiers domaniaux de l'Isle Adam et de Carnelle, isolés l'un de l'autre depuis 1955. A ce jour, il est déjà fréquenté par au moins le chevreuil et le sanglier et très probablement par le cerf. Cet ouvrage est lui aussi suivi par la FICIF.

Troisième précision :

Dans l'Oise deux passages grande faune supérieurs (PGFS) seront prochainement construits :

- probablement à partir de 2021-2022 (négociation très avancée), le PGFS dit « de la butte aux gens d'armes » au dessus de l'A1 permettra à nouveau de réunir les massifs forestiers domaniaux de Chantilly-Pontarmé et d'Ermenonville isolés l'un de l'autre depuis la fin de la décennie 1960.

- probablement à partir de 2021-2022 (négociation très avancée), le PGFS dit « de la faisanderie » au-dessus de la RD1330 (mise à deux fois deux voies) permettra à nouveau de réunir les massifs forestiers domaniaux de Chantilly-Le bois du Lieutenant et de Halatte quasiment isolés l'un de l'autre du fait de l'intensification du trafic et de son élargissement projeté. A ce maître pont dit « de la faisanderie » pourraient s'ajouter un ou deux ouvrages complémentaires de part et d'autre.

Conclusion :

Au cours des dernières années et au vu des précisions formulées ci-dessus que tout le secteur proche de la forêt de Chantilly et donc du tracé de la LGV « Roissy Picardie » a vu la réalisation d'ouvrages ou le lancement des études en vue de la construction de PGFS afin que la totalité de la biodiversité (animale et végétale) puisse continuer à être connectée malgré la présence (ancienne ou future) d'infrastructures routières de grande largeur.

La LGV « Picardie Roissy » doit donc s'inscrire dans ce contexte régional d'une réalisation à très haute qualité environnementale et en particulier en termes de continuité écologique.

Il est indispensable que les deux PGFS de 30 à 40 mètres demandés dans nos courriers de 2012 et 2014 soient édifiés. Faute de quoi, les ouvrages déjà réalisés ou en voie de construction s'avéreront inutiles.

- **Le premier dit « de la borne blanche » se situe à l'intérieur du massif de Chantilly.**

Il est indispensable au maintien des échanges avec la partie francilienne du massif de Chantilly. En effet, il s'agit de l'unique zone majeure d'échanges intra forestier entre les deux régions administratives à savoir Ile de France et la Picardie.

Pour mémoire lors de l'engrillagement de la voie ferrée (décennie 2000) rendant tout échange impossible entre les deux parties du massif, la clôture avait déjà été aménagée dans ce secteur permettant en particulier à la grande faune de la franchir soit par-dessous, soit par-dessus tout en empêchant les intrusions humaines sur la voie.

- **Le second dit « de la fosse Néret » au sud de La Chapelle en Serval.**

Il permettra de relier à nouveau le massif de Chantilly (partie Francilienne à celui d'Ermenonville via « le bois dit de la Grande mare », le massif de Chantilly-Pontarmé et le très prochain PGFS dit « de la Butte aux gens d'armes ».

Le 23 janvier 2020.

JL BARRAILLER
Président de l'AGGGVO

2/13

*Le chef de cabinet du secrétaire d'Etat
chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche*

Paris, le **16 MAI 2014**

N/Réf. : CDAP/H/A14010381-D14007629

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Frédéric CUVILLIER, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, sur le projet de LGV Roissy-Picardie.

Le ministre a pris bonne note de votre démarche.

Il m'a chargé de signaler votre intervention au directeur général des infrastructures, des transports et de la mer. Soyez assuré que votre correspondance fera l'objet de tout l'intérêt qu'elle mérite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe-Xavier BONNEFOY

Monsieur Pierre de ROUALLE
Président de la Société de Vénérerie
60, rue des Archives
75003 PARIS

2/3

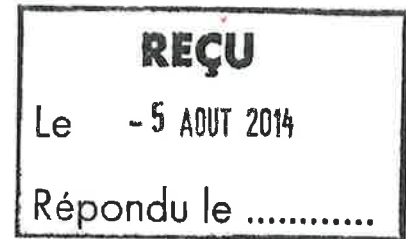
PREFET DE LA RÉGION PICARDIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Amiens, le 30 JUL 2014

Service Nature Eau Paysages

TRC / DG
JLB
JP



Monsieur le Président,

Par courrier co-signé du 20 janvier 2014, reçu le 14 avril dernier, vous appelez mon attention sur la nécessité de maintenir ou de rétablir les continuités écologiques concernées par la réalisation de la ligne à grande vitesse (LGV) « Roissy-Picardie » et notamment les corridors d'importance interrégionale voire nationale situés entre :

- la gare d'Orry la Ville et le lieu dit « la Borne Blanche »,
- la Chapelle en Serval et le nord de Survilliers au lieu dit « la fosse Nérét » ;
- le nord de la commune de Chantilly et le sud de la zone commerciale de Saint Maximin (lieu dit « la Coharde ») ;

Vous déplorez également qu'aucune réunion spécifique n'ait été organisée sur ce sujet.

Votre courrier me conduit à vous apporter les éléments de réponse suivants.

Le premier constitue en effet, comme vous le soulignez, un corridor d'importance nationale identifié comme tel dans les orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. Il a fait l'objet d'aménagements, avec l'appui du parc naturel régional Oise-Pays de France, pour permettre le franchissement linéaire de la voie ferrée par les différentes espèces fréquentant ce secteur. La réalisation, comme vous le demandez, d'un ouvrage supérieur, dit passage « grande faune », impliquerait de grillager la ligne sur la totalité du parcours de la LGV afin de canaliser les espèces vers cet ouvrage et pourrait remettre en cause les aménagements existants.

Pour ce corridor, ainsi que pour les autres corridors que vous mentionnez dans votre courrier, les études d'impact sont actuellement en cours et permettront, le cas échéant, de disposer des éléments nécessaires pour répondre au souci du maintien ou de la restauration des continuités écologiques précitées.

.../...

Monsieur Thierry CLERC
Président de la Fédération interdépartementale
des chasseurs d'Ile-de-France
3 rue Demange
CS 50005
78519 RAMBOUILLET CEDEX

copies à :

- M. Pierre-Yves BIET, RFF – Direction régionale
Nord – Pas-de-Calais et Picardie
- Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France

Conformément aux dispositions de l'article R112-5 du code de l'environnement, Réseaux Ferrés de France (RFF) présentera lors de la phase d'enquête publique les mesures nécessaires.

Aucune décision n'a été prise à ce jour en la matière. Je transmets copie de ce courrier et de votre courrier du 20 janvier dernier à la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France ainsi qu'à RFF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma vive considération.

Le Préfet de région



Jean-François CORDET



RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

4/13
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES

NORD PAS DE CALAIS PICARDIE — PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Direction régionale Nord - Pas de Calais et Picardie

Lille, le 26 MAI 2014

Monsieur Bernard LOUP
Président de Val d'Oise
Environnement
COLLECTIF POUR LE TRIANGLE
DE GONESSE
19 allée du Lac
95330 DOMONT

Références : D/2014/004347/00/MS/MRP
Affaire suivie par : Mathilde SAVOYE

Objet : Impacts du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie sur les continuités écologiques

Monsieur le Président,

Dans votre courrier daté du 20 janvier et reçu par nos services le 14 avril dernier, vous nous interrogez sur les impacts du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie sur les continuités écologiques et les mesures envisagées par Réseau ferré de France, maître d'ouvrage, pour y répondre. Vous nous faites part de vos propositions, basées sur votre analyse des enjeux locaux, et nous vous en remercions.

Avant d'aller plus avant sur le fond, il convient de rappeler que, contrairement à ce que peut laisser croire le parallèle que vous faites dans votre courrier, le projet de liaison Roissy-Picardie ne s'apparente pas à la création de la LGV Nord. En effet, le projet Roissy-Picardie comporte une courte portion de ligne nouvelle (environ 6 km) associée à des aménagements sur le réseau existant. Les vitesses de circulations ne dépasseront pas 160 km/h sur l'ensemble du linéaire circulé (ligne nouvelle et réseau existant). Les enjeux, et donc les impacts sont donc très différents.

Sur la portion de ligne nouvelle, qui sera clôturée compte-tenu d'enjeux forts de sécurité et de sûreté dans ce secteur, des aménagements compatibles avec le profil en long de la voie seront proposés pour assurer sa transparence écologique : passages petite-faune, passage inférieur grande faune au niveau du vallon du Bois d'Argenteuil, aménagements des passages agricoles et/ou routiers pour faciliter le passage de la petite et moyenne faune.

Sur le réseau existant et en particulier la ligne Paris-Creil mise en service au milieu du XIXème siècle et aménagée à 4 voies entre Survilliers et Orry-la-Ville en 1962, l'évaluation des impacts du projet est plus délicate puisqu'ils ne relèvent que de l'augmentation de trafic sur un linéaire déjà emprunté par les trains de voyageurs entre Paris et la Picardie et les convois de fret.

"Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
100 boulevard de l'Europe - Tour de Lille - 59777 Lille
Tél 33 (0)3 20 12 45 20 - Fax 33 (0)3 20 12 45 29
SIRET 412 280 737 00435 - NAF 5221Z
www.rff.fr

Sur la portion située entre les gares de La Borne Blanche et d'Orry-la-Ville - Coye-la-Forêt, à laquelle vous faites particulièrement référence, la pose de clôtures dites "3 points", en collaboration avec le PNR Oise Pays de France, a permis de ménager le passage de la faune. Les relevés de terrain réalisés par le cabinet spécialisé ECOTHEME dans le cadre des études du projet Roissy-Picardie ont confirmé le passage régulier, quasi-exclusivement nocturne, de la grande faune. Ce segment ne comptabilise par ailleurs pas de collisions régulières entre trains et grande faune. Nos relevés entre 2002 et 2013 recensent 4 collisions avec la faune sauvage ayant occasionné des retards (2 sangliers, 1 faisan, 1 cervidé) et 2 situations de divagation d'animaux sauvages aux abords des voies nécessitant un ralentissement des trains (1 animal non-identifié, 1 cervidé).

Conscient de ces enjeux – au bénéfice notamment des apports de la concertation et conformément à la réglementation en vigueur – RFF proposera, dans le dossier support de l'enquête publique prévue en 2015, son analyse, l'appréciation des impacts du projet et les mesures qu'il propose de mettre en œuvre pour y répondre. Ceux-ci s'appuient sur des études très détaillées menées par des bureaux d'études reconnus et connaissant parfaitement les enjeux locaux et régionaux. En tout état de cause, l'implication de l'ensemble des acteurs concernés par ces problématiques est un préalable nécessaire à l'émergence et à la faisabilité d'aménagements parfois lourds, le projet Roissy-Picardie n'ayant pas vocation à répondre seul à des enjeux préexistants.

Enfin, RFF est attentif, sur le réseau existant et au-delà du projet Roissy-Picardie, à améliorer la transparence écologique du réseau ferré national. Sur le secteur objet de votre requête, un diagnostic des linéaires de clôture des emprises est en cours. Il doit permettre de vérifier la pertinence des installations en place au regard de la sécurité des personnes, de l'intégrité du réseau ferré et du respect des axes de déplacement de la faune sauvage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef de Mission Roissy-Picardie



Pierre-Yves BIET

Copie : M. le Président du Parc naturel régional « Oise Pays de France »
M. le Président de la Fédération nationale des chasseurs
M. le Président de Picardie Nature

Rambouillet, le 20 janvier 2014

Objet : LGV « Roissy Picardie »

Monsieur,

Par deux courriers datés du 29 mars 2012 et du 20 octobre 2012 signés par les associations environnementalistes et cynégétiques les plus concernées tant en Ile de France qu'en Picardie, nous attirons votre attention sur l'absolue nécessité de maintenir ou rétablir les continuités écologiques entre les deux régions lors de la réalisation du projet cité en référence.

Depuis cet envoi, il y a eu un débat public, une décision ministérielle et des réunions techniques qui se sont tenues dans l'Oise et dans le Val d'Oise mais nous n'avons jamais obtenu ni une réponse détaillée à ces lettres, ni une réunion spécialement dédiée aux continuités écologiques....

Face à ce silence, notre inquiétude croît ainsi que celles de nos très nombreux adhérents qui nous sollicitent régulièrement sur ce sujet **extrêmement sensible** d'autant qu'une réunion a eu lieu le lundi 09 décembre 2013 à Amiens où toute mesure significative de type écopont en faveur des continuités écologiques a été écartée de facto par Réseau ferré de France.

Les gestionnaires d'infrastructures de grande largeur sont confrontés quotidiennement à des collisions avec la faune qui provoquent des retards, des dégradations aux matériels et parfois des dégâts corporels pouvant entraîner la mort.

Il est évident que la LGV « Roissy Picardie » va produire un accroissement du trafic de l'ordre de 15 à 20% qui entraînera de facto une hausse des collisions avec la faune.

Face à ce constat, une seule solution primera pour des raisons économiques et de protection des usagers, la mise en place d'une clôture étanche sur une hauteur de 2,00 mètres au minimum.

Ce projet d'envergure interrégionale voire nationale doit être traité à cette échelle et, en particulier, en termes de continuités écologiques car la grande faune évolue sur de vastes ensembles naturels allant jusqu'à 8 à 10 000 hectares pour le cerf.

A nouveau, nous vous confirmons l'absolue nécessité de maintenir, d'améliorer ou de rétablir les continuités écologiques impactées directement par ce projet et parfaitement identifiées dans tous les documents de planification de l'aménagement du territoire (SRCE, charte du parc naturel régional Oise Pays de France...).

Cet axe ferroviaire traverse le plus grand continuum forestier, encore fonctionnel de l'Europe de l'Ouest, qui s'étend des portes de Paris jusqu'aux confins de l'Aisne et des Ardennes.

Lors de la construction de la ligne TGV Nord, parfaitement consciente des enjeux écologiques de ce projet, la SNCF a réalisé deux ouvrages dédiés uniquement au franchissement de la faune :

- le premier au sud de Verberie, il maintient les échanges entre le massif de Chantilly-Halatte et celui de Compiègne puis au-delà en direction du nord et de l'est,
- le second, remarquable par ses dimensions, se situe sur la Commune de Versigny, il permet les mouvements entre le massif de Chantilly-Ermenonville et celui de Retz-Compiègne puis au-delà en direction du nord et de l'est.

Dans le cadre de la réalisation de la liaison LGV « Roissy Picardie », écarter de facto la dimension conservation et restauration des biocorridors, viendrait à ruiner tous les efforts

déjà consentis par la puissance publique pour préserver cette continuité écologique unique en Europe occidentale.

La loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 impose très clairement des mesures compensatoires (nouveaux projets) mais aussi des rattrapages (infrastructures existantes) en cas de rupture des continuités écologiques. Ces deux aspects de la loi apparaissent clairement au travers de la trame verte et bleue (TVB) et des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Lors de la présentation intervenue le jeudi 12 décembre 2013 à Paris du SRCE d'Ile de France approuvé, la DRIEE et le Conseil régional ont très clairement indiqué qu'ils étaient parfaitement conscients de la nécessité de mettre en place des mesures de rattrapage. Le cas du projet LGV « Roissy Picardie » s'inscrit dans cette approche et pourrait être un excellent premier cas pratique.

La Région Picardie n'a pas encore approuvé le SRCE. Néanmoins, il paraît d'ores et déjà important de prévoir des moyens techniques et financiers pour s'assurer que des rattrapages seront programmés à court et moyen terme sur tout son ressort administratif.

Sur le tracé de la LGV « Roissy-Picardie », deux biocorridors se révèlent d'importance interrégionale voire nationale :

- Le premier se situe entre la gare d'Orry la ville et le lieu dit la « Borne blanche ».

Il s'agit de reconnecter les parties franciliennes et picardes du massif de Chantilly qui ont été isolées par une clôture de 2 mètres de haut même si cette dernière-ci a été aménagée pour tenter de maintenir un flux a minima de biodiversité

Il faut absolument rétablir cette continuité en construisant un ouvrage supérieur dédié uniquement à la faune aux caractéristiques « cerf ».

Le cerf demeure l'espèce bio indicatrice de référence en termes de continuité écologiques : « où le cerf passe, tout passe ».

Il s'agirait du maître ouvrage en termes de continuités écologiques sur le tracé de la LGV « Roissy Picardie ».

- Le second se situe entre le sud de la Chapelle en Serval et le Nord de Survilliers au lieu dit « la fosse Nérét ».

Il s'agit de reconnecter la partie francilienne du massif de Chantilly à ceux de Pontarmé-Emmenonville via le bois « de la grande mare » qui ont été isolées par une clôture de 2 mètres de haut sans aucun aménagement important pour tenter de maintenir un flux a minima de biodiversité.

Il faut absolument restaurer cette continuité en construisant un ouvrage supérieur dédié uniquement à la faune aux caractéristiques « cerf ».

Sur ce tracé, deux biocorridors se révèlent importants au niveau local, il s'agit de les conserver pour y maintenir les populations de chevreuils et sangliers.

Le premier se localise entre le nord de la Commune de Chantilly et le sud de la zone commerciale de Saint Maximin au lieu dit « la Coharde ». Il faut y réaliser un ouvrage de franchissement supérieur.

Le second se situe sur la partie de voie nouvelle actuellement à l'étude à la hauteur du bois « d'Argenteuil » sur la Commune de Vémars. Si cette voie devait être mise en chantier, il faudrait y prévoir un ouvrage de franchissement supérieur.

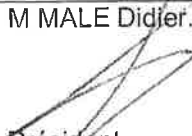
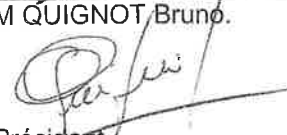
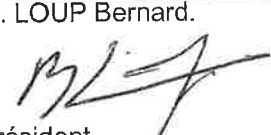
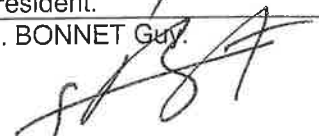
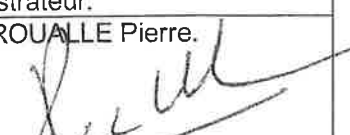
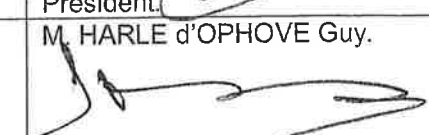
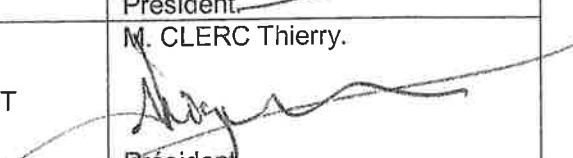
Ces deux ouvrages peuvent être de taille plus modeste que dans les deux cas précédents mais dédiés à la faune et aux chevreuils en particulier.

Pour conclure, tous les signataires de cette lettre sont regroupés au sein d'un collectif pour la sauvegarde et la restauration des continuités écologiques du nord est du bassin parisien. Cette entité créée en 2012 vient de publier une synthèse relative à tous les biocorridors avec leur état de conservation et les mesures de restauration à envisager. Ce travail scientifique est placé sous l'autorité du Professeur agrégé en écologie M Paul TOMBAL. Au sein de cette instance, siègent aussi des représentants de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, de l'Office national des forêts, du Parc Naturel « Oise Pays de France », de « Picardie nature ».... Un film vient d'être

8/13

ourné suite à la publication de cette étude, il sera diffusé sur les chaînes grand public au premier trimestre 2014. Ce collectif, né à l'initiative de la société de vénerie, existe sur deux autres grandes zones forestières en France. Nous tenons cette étude à votre disposition.

Dans l'attente de vous lire dans les plus brefs délais et de vous rencontrer ensuite, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise.	86, rue de la libération. 60530 LE MESNIL EN THELLE	M MALE Didier.  Président.
Société des amis des forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly.	BP 41. 60303 SENLIS	M QUIGNOT Bruno.  Président.
Les Amis de l'Union du Parc naturel régional Oise-Pays de France.	BP 20343. 60500 CHANTILLY	Mme VERNOY Halina.  Présidente.
Val-d'Oise Environnement avec le soutien d'Ile de France Environnement.	19, rue du lac. 95330 DOMONT	M. LOUP Bernard.  Président.
Association nationale des chasseurs de grand gibier.	119, rue du Colonel-Fabien. 60940 ANGICOURT	M. BONNET Guy.  Administrateur.
Société de vénerie.	60, rue des Archives. 75003 PARIS	M. de ROUALLE Pierre.  Président.
Fédération départementale des chasseurs de l'Oise.	BP 50 071 Agnetz. 60603 CLERMONT	M. HARLE d'OPHOVE Guy.  Président.
Fédération interdépartementale des chasseurs d'Ile de France.	3, rue Demange. CS 50005 78519 RAMBOUILLET cedex	M. CLERC Thierry.  Président.

Copie sera adressée à M le Président du Parc naturel régional « Oise Pays de France », à la fédération nationale des chasseurs (MM BAUDIN et BOISGUILBERT) et à Picardie Nature.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9/13

La chef de cabinet

Paris, le **28 NOV. 2012**

N/Réf. : CDAP/V/A12020751-D12014557



Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Mme Delphine BATHO, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

La ministre a pris bonne note de votre demande de concertation concernant ce dossier.

Elle m'a chargée de transmettre votre intervention à M. Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, qui ne manquera pas d'en prescrire un examen attentif et de vous répondre directement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Yasmina ALI OULHADJ

Monsieur Daniel AUBRY
Président de la Fédération Interdépartementale
des Chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines
3, rue Demange
BP 46
78512 RAMBOUILLET



Le 20 octobre 2012.

10/13

Ministère de l'écologie.
Cabinet de Madame la Ministre de l'écologie.
Hôtel de Roquelaure.
246, boulevard Saint Germain
75007 PARIS.

Lettre recommandée.

Objet : liaison ferroviaire Roissy Picardie.

Madame la Ministre,

Par un courrier en date du 29 mars 2012, que nous vous joignons pour mémoire, nous nous permettons d'attirer l'attention de Réseaux ferrés de France sur la rupture écologique irrémédiable liée à la prochaine mise en service de la liaison grande vitesse « Roissy Picardie ».

Ce courrier était le fruit d'une large concertation puisqu'il était signé par des instances nationales issues à la fois du monde cynégétique et environnementaliste, mais aussi des deux régions concernées par ce projet.

Cette mobilisation, au travers de ce courrier du 29 mars 2012, est à la hauteur de nos craintes communes : que ce projet conduise à la disparition pure et simple des derniers biocorridors encore fonctionnels au cœur du massif forestier historique de Chantilly qui relie l'Ile-de-France et la Picardie !

Une réponse d'attente nous a été transmise par M. le Préfet de la Région Picardie, le 16 mai dernier, qui nous précisait que nous serions informés de la suite de la procédure.

Le 22 mai 2012, l'ensemble des signataires du courrier du 29 mars 2012 ont participé à une réunion de travail au Parc naturel régional Oise-Pays de France aux côtés du cabinet d'études Ecotheme. Nous avons formulé des remarques.

A cette occasion, il nous avait été indiqué qu'une réunion (ou plusieurs) aurait lieu en septembre 2012 conformément au courrier de M. le Préfet de la région Picardie du 16 mai afin de faire un point sur l'avancement du dossier pour pouvoir recouper nos informations et celles recueillies par le cabinet Ecotheme.

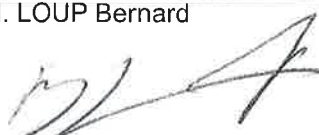
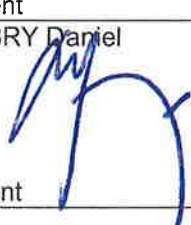
Cette réunion (ou ces réunions) aurait permis de contribuer à l'étude qui doit vous être transmise courant novembre 2012 afin que vous preniez la décision de poursuivre ou pas le projet de liaison grande vitesse « Roissy-Picardie ».

A ce jour, nous restons dans l'attente de cette entrevue et notre crainte est, que nos préconisations raisonnables et logiques, ne soient pas retenues.

C'est pour cette raison que, compte tenu de la gravité de la situation, nous sollicitons dans les jours à venir une réunion avec vos services et tous les partenaires intéressés par ce projet.

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

4/13

Les Amis de l'Union du Parc naturel régional Oise-Pays de France avec le soutien de la SAFHEC	BP 20343 60500 CHANTILLY	Mme VERNOY Halina  Présidente
Val-d'Oise Environnement avec le soutien d'Ile de France Environnement	19, rue du lac 95330 DOMONT	M. LOUP Bernard  Président
Association nationale des chasseurs de grand gibier avec le soutien (*)	119, rue du Colonel-Fabien 60940 ANGICOURT	M. BONNET Guy  Administrateur
Société de vénerie	60, rue des Archives 75003 PARIS	M. COUETOUX du TERTRE François  Secrétaire général
Fédération départementale des chasseurs de l'Oise (**)	BP 50 071 Agnetz 60603 CLERMONT	M. HARLE d'OPHOVE Guy  Président
Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines (**)	3, rue Demange BP 46 78512 RAMBOUILLET	M. AUBRY Daniel  Président

(*) Avec le soutien des associations départementales de chasseurs de grand gibier de l'Oise et du Val-d'Oise.

(**) Avec le soutien des fédérations régionales de chasse.

Copie de ce courrier sera adressée :

- à Réseaux ferrés de France 59777 Euralille (M. BIET),
- à MM. les Préfets des Régions Picardie et Ile-de-France,
- à MM. les Préfets des départements de l'Oise et du Val-d'Oise,
- aux présidents des Régions Picardie et Ile-de-France,
- aux présidents des Conseils généraux de l'Oise et du Val-d'Oise,
- au président du Parc naturel régional Oise-Pays de France,
- aux maires des communes de Chantilly, Coye-la-Forêt, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval, Fosses, Epiais les Louvres, Louvres, Survilliers, Villeron et Vémars.



12/13

Réseaux ferrés de France.
A l'attention de M Pierre Yves BIET.
100, Boulevard de Turin.
Tour de Lille.
59777 EURALILLE.

Le, 29 mars 2012.

Objet : liaison ferroviaire Roissy Picardie.

Monsieur,

A l'heure de la déclinaison de la trame bleue et verte au travers des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et dans le cadre du projet de liaison ferroviaire Roissy Picardie, il nous paraît indispensable d'attirer votre attention sur la portion de cette voie ferrée de grande largeur qui traverse le massif forestier de Chantilly entre la gare du même nom et celle de Fosses Surveilliers via Orry la ville et Coye la forêt. Cet axe ferroviaire d'importance nationale coupe sur toute sa longueur le seul biocorridor qui permet à la faune, grande et petite, de circuler entre les parties picardes et franciliennes du massif boisé de Chantilly.

Située au cœur du Parc naturel régional « Oise Pays de France » qui, au travers de sa charte, a pour objectif principal la sauvegarde et la réhabilitation des biocorridors; cette voie ferrée du fait de son trafic a été clôturée d'une façon totalement étanche en 2006 -2007 pour des raisons de sécurité.

En l'absence d'autre biocorridor fonctionnel, grâce à l'action du Parc naturel régional « Oise Pays de France » soutenu par des associations environnementales et cynégétiques, cette clôture a été transformée pour tenter de rétablir une circulation de la faune entre les lieux dits « les grandes ventes » et « bois Nibert ».

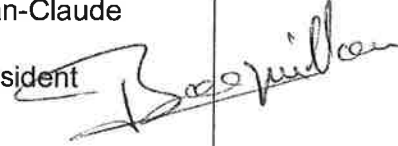
Cet aménagement des clôtures de rive est louable mais au vu de nos constatations in situ, il demeure très largement insuffisant pour permettre une réelle circulation de la faune de part et d'autre de cet axe et ne règle pas le risque de collisions avec les trains.

Le projet de liaison ferroviaire Roissy Picardie va entraîner de facto une augmentation du trafic et la circulation de train à grande vitesse qui entraîneront à nouveau la fermeture totale de ce biocorridor par une clôture étanche.

C'est pour ces raisons qu nous demandons impérativement la réalisation d'un passage supérieur de très grande largeur uniquement dédié et aménagé pour la faune entre la gare d'Orry la ville et Coye la forêt et le lieu dit « la Borne blanche ».

Nous profitons aussi pour rappeler que dans ce cadre, il est aussi indispensable de réétudier les clôtures de rives installées sur ce même axe ferroviaire entre la lisière sud du massif de Chantilly et la gare de Fosses Surveilliers aux lieux dits « le bois d'Ognon » et « la fosse Néret ». Ce secteur correspond au seul biocorridor qui relie le massif domanial d'Ermenonville à la partie francilienne du massif forestier de Chantilly via la forêt de Pontarmé et « le bois de la grande mare ».

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Les Amis de l'Union du Parc Naturel régional « Oise Pays de France	AP3F	B.P. 20343 <i>E</i>	60500 CHANTILLY	M BOCQUILLON Jean-Claude Président	
Val d'Oise Environnement avec le soutien de France Nature environnement	VOE	19, rue du lac <i>allée</i>	95330 DOMONT	M LOUP Bernard Président	
Association nationale des chasseurs de grand gibier avec le soutien (*)	ANCGG	119 rue du Colonel FABIEN	60940 ANGICOURT	M BONNET Guy Administrateur	
Société de vénerie	SV	60, rue des archives	75007 PARIS	M COUETOUX du TERTRE François Secrétaire général	
Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (**)	FICEVY	3, rue Demange BP 46	78512 RAMBOUILLET	M AUBRY Daniel Président	

(*) Avec le soutien des associations départementales de chasseurs de grand gibier de l'Oise et du Val d'Oise.

(**) Avec le soutien de la fédération régionale de chasse.

Copie de ce courrier sera adressée :

- à Mme la Ministre de l'écologie,
- à MM les Préfets des Régions Picardie et Ile de France,
- à MM les Préfets des Départements de l'Oise et du Val d'Oise,
- aux Présidents des Régions Picardie et Ile de France,
- aux Présidents des Conseils généraux de l'Oise et du Val d'Oise,
- au Président du Parc naturel régional « Oise Pays de France »,
- à MM les Maires des Communes de Chantilly, Coye la forêt, Orry la ville, la Chapelle en Serval, Fosses et Survilliers.